Acteurs de proximité du sport-santé

Porte d'entrée vers un mode de vie plus sain, les **Maisons Sport-Santé ont vocation à travailler en complémentarité avec le tissu sportif et l'écosystème de soin** du territoire.

Le rôle des professionnels de santé

L'ensemble des professionnels de santé ont un rôle à jouer dans la sensibilisation de leurs patients à l'importance de l'activité physique et la réduction de la sédentarité au quotidien.

Aujourd'hui, l'Activité Physique Adaptée (APA) est reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse.

L'APA peut être prescrite pour les patients :

- **Atteints d'une affection de longue durée (ALD)**
- **Atteints de pathologies chroniques (diabète, cardiopathie...)**
- **En situation de perte d'autonomie**
- **Porteurs de facteurs de risque (obésité, hypertension...)**

En prévention primaire, tout public inactif et/ou sédentaire peut également être orienté vers la Maison Sport-Santé.



Le rôle des associations sportives

Les MSS sont des partenaires ressources pour les acteurs du sport.

Elles ont pour missions de recenser les offres sport-santé et/ou sportives locales, et d'orienter le public vers une pratique en adéquation avec ses envies et ses besoins.

Les Maisons Sport-Santé font partie des dispositifs phares de la Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030.

Trouvez la MSS proche de chez vous !
Il existe plus de 580 MSS en France métropolitaine et départements d'outre-mer ! Consultez la liste des Maisons Sport-Santé



©Fotos Unsplash / MCOM, Direction générale de la Santé / Delcom Jeunesse et Sports / Avril 2026. Crédits photos : Ok - Freepik

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

La porte d'entrée vers une activité physique adaptée à vos envies, vos besoins et votre santé

L'accès à une activité physique au quotidien à tous les moments de la vie, un objectif de santé publique pour tous.

Bien dosée et adaptée à chacun, la pratique d'une activité physique est un levier puissant de prévention et de santé. Elle contribue à améliorer la qualité de vie, à prévenir l'apparition de maladies chroniques, à soutenir la prise en charge thérapeutique lorsque la maladie est installée. Elle aide à préserver les capacités physiques en limitant la perte d'autonomie avec l'avancée en âge. Elle participe également au bien-être mental et favorise le lien social.



Des lieux ressources ouverts à toutes et tous

Les Maisons Sport-Santé proposent un accompagnement sur mesure et orientent les publics vers un programme sport-santé personnalisé (comme un programme d'activité physique et sportive, ou un programme d'activité physique adaptée (APA)) ou vers une structure sportive locale.

Elles sont ouvertes à tous :

- **Quel que soit l'âge ou le milieu social**
- **Quel que soit le mode de vie :** inactif, sédentaire…
- **Quel que soit l'état de santé :** en bonne santé motivé par l'envie de se (re)mettre à l'activité physique avec un accompagnement, en situation de fragilité, atteint de maladie chronique et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD), en perte d'autonomie, pendant ou après la grossesse, après une rééducation…

Bon à savoir : Une prescription d'un professionnel de santé n'est pas nécessaire pour se rendre dans une Maison Sport-Santé.

Les ministères chargés des Sports et de la Santé ont créé le programme des Maisons Sport-Santé (MSS) en 2019.

Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et ont pour but d'accompagner différents publics vers une pratique d'activité physique durable, grâce à des programmes sport-santé personnalisés. Réunies dans un réseau national et identifiées sur l'ensemble du territoire, les Maisons Sport-Santé sont portées par une grande variété de structures : collectivités territoriales, établissements de santé, associations, établissements publics, espaces digitalisés ou encore structures itinérantes.

+ de

1 400 000

personnes informées ou accompagnées par les MSS en France depuis le lancement du programme

Les parcours au sein d'une Maison Sport-Santé

Accueil & Sensibilisation
- Présentation du dispositif Maison Sport-Santé
- Explication des modalités de prise en charge

Évaluation
- Bilan de condition physique, motivationnel (envies et objectifs), puis orientation vers un programme ou une structure locale

Programme APA / APS *selon les besoins*
- Pratique encadrée pendant 3 mois (en moyenne), en :
- APA : Activité Physique Adaptée
- APS : Activité Physique et Sportive

Orientation
- Orientation vers une pratique encadrée (clubs, associations ou salles de sport) ou vers une pratique autonome

Suivi
- Dans le cadre d'une prescription médicale, un ou plusieurs bilans post-programme



Accompagnés par une Maison Sport-Santé, ils témoignent !

Tarifs & prises en charge

Les activités proposées par les MSS sont le plus souvent payantes, avec des coûts qui diffèrent entre les structures. Les publics atteints d'une pathologie intégrant un programme d'activité physique adaptée peuvent toutefois bénéficier de financements accordés par certaines agences régionales de santé ou collectivités locales par exemple. Des mutuelles prennent également en charge ces parcours dans le cadre d'une prescription médicale.